



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/205
10 juillet 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
Point 49 de la liste préliminaire*

QUESTION DES ÎLES FALKLAND (MALVINAS)

Note verbale datée du 9 juillet 1996, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des
Nations Unies

Le Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général et lui serait reconnaissant de bien vouloir faire distribuer aux États Membres le texte de la déclaration ci-jointe comme document de l'Assemblée générale.

* A/51/50.

ANNEXE

[Original : espagnol]

Déclaration sur les Malvinas

Les présidents des États parties du Marché commun du Sud (MERCOSUR) et les Présidents de la République de Bolivie et de la République du Chili réaffirment qu'ils soutiennent les droits légitimes de la République argentine dans le conflit de souveraineté connu sous le nom de "Question des îles Malvinas". De même, ils réaffirment l'intérêt que les pays du Sud portent à un règlement rapide du différend qui continue d'opposer la République argentine et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à propos de ces territoires, conformément aux résolutions des Nations Unies et de l'Organisation des États américains.

FAIT le 25 juin 1996 à Potrero de los Funes, province de San Luis, République d'Argentine, à l'occasion de la dixième réunion des présidents du MERCOSUR.
